

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2018100004</i>	<i>14/12/2020</i>

Référence de la décision : A/CT/2020-12-222

**Prorogation de l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens de SNCF MOBILITES
UNFT CAMPUS TRACTION DE DIJON :**

A été prorogé, à la demande de SNCF Mobilites UNFT Campus Traction de Dijon, l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens portant sur les connaissances professionnelles générales relatives à la conduite des trains, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 14 décembre 2023 inclus.